



En partenariat avec le réseau ACTIFS et :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

1^{er} FEVRIER 2022



LANCEMENT DE LA 3^e ÉDITION DU TROPHÉE DES COMMUNES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Fortes du succès des deux premières éditions du Trophée des communes pour la rénovation énergétique, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Ile-de-France Énergies et l'AREC Ile-de-France (département énergie-climat de l'Institut Paris Region) renouvellent leur collaboration, pour une 3^e édition qui s'enrichit d'un nouveau partenaire, l'ADEME Ile-de-France.

Initiative particulièrement innovante, le Trophée des communes pour la rénovation énergétique récompense chaque année cinq communes et intercommunalités qui portent des projets exemplaires et représentatifs de leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur le patrimoine bâti qu'il soit public, social ou privé.

Dans un contexte marqué par le renforcement des exigences réglementaires pour la rénovation des bâtiments et l'éradication des passoires thermiques, mis en avant dans la loi climat et résilience, les maires ont plus que jamais un rôle crucial à jouer pour accompagner au mieux la transition énergétique. Ce Trophée constitue un moyen **d'encourager les villes pour accélérer la démarche de rénovation énergétique sur les bâtiments, publics et privés**, et ce, quelle que soit la taille des communes. Ainsi, il existe cinq catégories de prix :

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Communes de 10 000 à 30 000 habitants
- Communes de plus de 30 000 habitants
- Intercommunalités
- Coup de cœur du jury

L'appel à projet de la 3^e édition du Trophée sera lancé le **1^{er} février** jusqu'à la clôture des candidatures le **19 avril**.

Les prix seront remis à l'occasion du Salon de l'AMIF, les **28 et 29 juin prochains**. Un temps

fort qui permettra de mettre en lumière l'engagement des collectivités franciliennes en faveur de la rénovation énergétique. Les lauréats seront également valorisés dans le cadre d'une série de reportages filmés sur les projets récompensés, permettant de communiquer plus largement sur les leviers d'action mobilisés auprès des autres collectivités franciliennes et ainsi diffuser les bonnes pratiques. Découvrez les vidéos réalisées sur les lauréats de l'édition 2021 grâce au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=9SNGXaqcGiE&list=PL2TWvzXfQueueV11nMnBEvbK1WipCh4qP0>

En 2022, la rénovation énergétique se veut stratégique et ambitieuse

La première édition avait permis de mesurer à quel point les questions environnementales font partie intégrante des préoccupations des collectivités. La deuxième édition a mis en avant l'importance d'adopter une stratégie globale et une démarche partenariale pour développer des actions efficaces en matière de rénovation énergétique du bâti au niveau de son territoire. Pour cette troisième édition, **le jury évaluera la démarche de rénovation énergétique de la collectivité à travers plusieurs critères : la stratégie et les ambitions fixées, l'exemplarité environnementale et sociale, la diversité et la qualité de la démarche mise en œuvre auprès des acteurs du territoire**. Le jury souhaite également évaluer l'évolution de la stratégie de rénovation énergétique entreprise par des collectivités qui se seraient déjà présentées lors des éditions précédentes. Ainsi, les candidats et lauréats des éditions précédentes pourront candidater en rendant compte de l'évolution de leur stratégie et de leurs projets.

Les collectivités territoriales sont de plus en plus attendues sur le sujet de la rénovation énergétique. Face à l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 et la nécessité de réduire l'impact environnemental de leurs bâtiments, il est important qu'elles se mobilisent sur ce sujet. Les dix organisations franciliennes partenaires s'engagent dans la démarche de la rénovation énergétique en apportant leur expertise sur les enjeux environnementaux et sociaux de la rénovation énergétique des bâtiments et proposent des dispositifs pour accompagner les collectivités dans cette transition.

Un webinaire d'information aura lieu le 17 février prochain afin de présenter l'appel à candidature et permettre à toutes les collectivités intéressées de poser leurs questions sur ses modalités. Lien d'inscription : <https://primetime.bluejeans.com/a2m/register/tvkxyfsv>

Un référent dédié issu des trois structures pilotes se tiendra à la disposition des collectivités intéressées tout au long de l'appel à candidature pour les accompagner.

Lien pour accéder au dossier de candidature en ligne :

<https://fr.surveymonkey.com/r/2QL26R6>

Composition du jury : Ile-de-France Energies, AREC Ile-de-France, Association des Maires d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Banque des Territoires, FFB Grand Paris Ile-de-France, Ekopolis, Soliha Ile-de-France, Anah Ile-de-France, Cerema Ile-de-France, CAPEB Ile-de-France, Réseau ACTIFS, ADEME Ile-de-France.



Retrouvez les événements du Salon de l'AMIF :

<https://www.salon-amif.fr/>

CONTACT PRESSE



Émilie Pouch



07 88 32 45 14



epouch@amif.asso.fr